

# 5 ANS POUR DES IDÉES



4 mars 2014

## REORGANISATION TERRITORIALE : OUI MAIS COMMENT ?

Lors de la conférence de presse tenue par le Président Hollande le 14 janvier dernier, le sujet de la réorganisation territoriale est revenu sur la table. Véritable arlésienne de la vie politique française, cette question est délicate pour le Président de la République, qui risque notamment une fronde des élus locaux. Aucune mesure concrète n'a été avancée, si ce n'est des vagues pistes de réflexion. Au pied du mur budgétaire, il ne faut pas confondre effet d'annonce et réforme de structure.

### Recensement des collectivités locales en France par la Cour des Comptes

26 régions, 1 880 conseillers régionaux  
101 conseils généraux, 4 055 cantons, 4 052 conseillers généraux  
2 456 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre  
14 305 syndicats  
36 767 communes, 36 646 maires, 519 417 conseillers municipaux

### PAROLES D'EXPERTS

« Chaque acteur public, quel que soit son rôle, son statut, même s'il dispose de budgets limités, doit s'interroger en permanence sur la performance de son action : quels sont ses objectifs, les atteint-il et, si oui, est-ce à un coût raisonnable ? »

Didier Miqaud, Premier Président de la Cour des Comptes, Présentation du Rapport annuel, Février 2014

### NOS PROPOSITIONS :

**1/ Supprimer les conseils généraux :** pour mettre fin aux doublons et répartir les compétences départementales entre les services déconcentrés de l'État et la région. Transférer la politique sociale à la préfecture, l'entretien des routes et les collèges à la région. Ce système permettrait de supprimer un échelon de fiscalité locale et d'aller vers une gestion des ressources plus efficaces.

**2/ Supprimer la clause de compétence générale pour les régions :** définir dans la loi le cadre strict de leurs domaines d'action, pour éviter les doublons et le manque de clarté dans la répartition des compétences avec l'État et les autres collectivités.

**3/ Engager une réflexion sur la fiscalité locale dans le cadre d'un grand Grenelle sur la baisse des dépenses publiques :** il s'agit de repenser le rôle de l'État et des territoires afin de garantir l'efficacité, la clarté et la cohérence des politiques publiques.

« La suppression des départements avait déjà été proposée par l'ancienne majorité ! »

La réforme menée par l'ancienne majorité a rencontré des difficultés dans son application car les élus locaux s'y sont fortement opposés et la réforme a perdu en clarté au fur et à mesure de l'avancement des débats. La situation financière de la France s'est aggravée. L'intérêt général appelle à ce que les collectivités participent à l'effort et gagnent en efficacité.

« La suppression des départements semble éloigner encore davantage les citoyens et leurs élus, ne risque-t-on pas d'accroître le fossé entre les métropoles urbaines et les zones rurales ? »

La proximité n'est pas une notion quantitative mais qualitative. La mutualisation des moyens au niveau interrégional est une chance pour les citoyens. Elle favorise le développement de pôles économiques et permet d'offrir plus d'opportunités aux citoyens.